



PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE

Direction de la Citoyenneté et de l' Immigration
Bureau de la Citoyenneté et des Activités Réglementées
8 rue du 30ème Régiment d'infanterie-BP 2332
74034 ANNECY Cedex
Tel: 04.50.33.60.00

Le numéro W743000107
est à rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION
de l'association n° W743000107

Ancienne référence
de l'association :
0743001706

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **03 novembre 2021**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

DIRIGEANTS

dans l'association dont le titre est :

EXOCET LEMAN

dont le siège social est situé : Maison des Sports
14 rue Henri Barbusse
74100 Annemasse

Décision(s) prise(s) le(s) : **24 septembre 2021**

Pièces fournies : liste des dirigeants

Annecy, le 05 novembre 2021

Le Préfet

Pour le préfet,
l'adjointe au chef de bureau


Karine FERLIN

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :